

Arrêté du 8 novembre 2001 portant nomination au conseil d'administration de la fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

NOR : *ATEN0100395A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le décret n° 2001-553 du 27 juin 2001 relatif aux conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage et aux fédérations des chasseurs et modifiant le code rural, et notamment son article 2-II ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 1975 modifié portant statut des fédérations départementales des chasseurs, et notamment son article 3,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Legoux (Michel) est nommé, à compter de la date de signature du présent arrêté, membre du conseil d'administration de la fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, sur proposition de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable, en remplacement de M. de Gevigney (Charles), démissionnaire.

Son mandat expirera le 30 juin 2003.

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 8 novembre 2001.

Pour le ministre de l'aménagement du
territoire
et de l'environnement, et par délégation :
Par empêchement de la directrice
de la nature et des paysages :
*La sous-directrice de la chasse,
de la faune et de la flore sauvages,*
C. Caro